

L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT: l'information logement, une question d'adresse !



Le logement constitue l'une des préoccupations essentielles des ménages ! C'est également une priorité des pouvoirs publics. Depuis quelques années, la législation en la matière ne cesse d'évoluer. Nouveaux dispositifs d'investissements locatifs, diagnostics immobiliers, crédits d'impôts, révision de loyers, copropriété..., autant de domaines sur lesquels l'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement, peut apporter un conseil éclairé !

Depuis 1994, l'ADIL du Bas-Rhin offre aux particuliers et à ses partenaires une information complète, et qualifiée sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement. L'ADIL n'agit pas à votre place, elle n'a pas de mission de conciliation, de défense ou de fonction commerciale. Créée à l'initiative du Conseil Général, agréée par l'ANIL et le Ministère en charge du Logement, elle a pour mission de vous renseigner en toute objectivité et neutralité.

Il n'est pas nécessaire d'être membre : les conseils s'adressent à tous et sont entièrement gratuits.

Le service de l'ADIL s'adresse donc à toute personne qui souhaite acheter, vendre, construire, louer, faire des travaux, qui s'interroge sur les dispositifs financiers ou fiscaux, les troubles du voisinage... Dans le domaine de l'accession, les conseillers de l'ADIL établissent également des simulations financières afin d'étudier la faisabilité d'un projet.

L'information de l'ADIL, qui se veut avant tout préventive, permet aux usagers de mieux connaître leurs droits et obligations, ainsi que les solutions adaptées à leur cas particulier. Ils sont ainsi en mesure de prendre mieux en charge leurs projets et démarches.

En 2009, l'ADIL a délivré près de 20 000 consultations.

Les renseignements sont donnés par téléphone, sur rendez-vous au 5, rue Hannong ou en permanences lorsque la question ne nécessite pas d'étude approfondie de documents.

Les simulations financières ne sont effectuées que sur rendez vous.

A Drulingen, locataires, propriétaires occupants ou bailleurs, accédants à la propriété, peuvent obtenir des réponses à leurs questions logement tous les 3^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 16h15 à la Maison des Services.



ADIL du Bas-Rhin
5, rue Hannong
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 07 06
Fax : 03 88 21 95 00
www.adil67.org